

ELEVE

NOM : _____

Sexe : ☐ F

Prénoms : _____

☐ M

Né(e) le : ____/____/____ Lieu de naissance : _____

Département : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Inscription classe : Maternelle : ☐ PS ☐ MS ☐ GS
Elémentaire : ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

RESPONSABLES LEGAUX*

MERE Autorité parentale : ☐ OUI ☐ NON	PERE Autorité parentale : ☐ OUI ☐ NON
NOM : _____ Prénom : _____	NOM : _____ Prénom : _____
Nom d'usage : _____	Adresse (si différente de celle de l'enfant) : _____
Adresse (si différente de celle de l'enfant) : _____	_____
Téléphone : ____/____/____/____/____ Portable : ____/____/____/____/____	Téléphone : ____/____/____/____/____ Portable : ____/____/____/____/____
Courriel : _____@_____	Courriel : _____@_____
Signature :	Signature :

AUTRE RESPONSABLE LEGAL Autorité parentale : ☐ OUI ☐ NON

Organisme : _____ Personne référente : _____

Fonction : _____ Lien avec l'enfant : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____/____/____/____/____ Portable : ____/____/____/____/____ Courriel : _____@_____

INFORMATIONS PERISCOLAIRES

Garderie du matin ☐ OUI ☐ NON Restaurant scolaire ☐ OUI ☐ NON Garderie du soir ☐ OUI ☐ NON
Aide éducative ☐ OUI ☐ NON Transport scolaire ☐ OUI ☐ NON

La Municipalité a mis en place un portail famille pour simplifier les inscriptions, les réservations et pour assurer le paiement en ligne pour les services de la Restauration Scolaire, de l'ALP et de l'ALSH.

Plus d'informations : <https://www.vias-mediterranee.fr/Education-jeunesse/Portail-Famille>

DOCUMENTS A FOURNIR (en original et en copie)

- ☐ Piece d'identité des parents
- ☐ Justificatif de domicile viassois de moins de trois mois
- ☐ Livret de famille
- ☐ Carnet de santé de l'enfant (copie page vaccination)

Le cas échéant :

- ☐ Certificat de radiation délivré par l'ancienne école
- ☐ En cas de divorce, le jugement mentionnant l'autorité parentale.
- ☐ Si concerné, le Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

*Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour :

- La transmission des résultats scolaires (circulaire N°94-149 du 13/04/1994)
- Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service N°2004-104 du 25/06/2004).

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la mairie.